

Soutenances de thèses et Habilitations à diriger les recherches

Invitations, Communication, Accueil

Recommandations de l'Ecole en vue de la soutenance

La soutenance d'une thèse, d'une habilitation à diriger les recherches sont des évènements importants, à titres personnel et collectif, tant au niveau des équipes que plus généralement de l'Ecole et de la Communauté scientifique.

L'Ecole encourage, sauf raison particulière (confidentialité, etc.) à ce que les soutenances fassent l'objet d'une publicité et d'invitations dans les cercles suivants :

- Cercle des proches (famille, amis),
- Communauté scientifique intéressée par le sujet (laboratoire, UMR, réseaux scientifiques),
- Cercles de partenaires : acteurs économiques, institutionnels,
- Société civile, associations, etc.,
- Ecole (directions, départements, services d'appuis, personnels).

Le périmètre de cette publicité et des invitations est adapté à chaque cas de figure. Il est discuté entre le doctorant, son directeur de thèse ainsi que le directeur du laboratoire de l'Ecole.

La diffusion des invitations est organisée par le doctorant, qui s'appuie sur son laboratoire (secrétariat). L'invitation comporte le titre de la thèse, un résumé, la composition du jury, les informations pratiques (lieu, date, etc.).

L'organisation de la soutenance au sein de l'école comprend :

- La réservation du lieu de soutenance : salle de dimension appropriée au public attendu ; amphithéâtre, très souvent, mais aussi grandes salles du plateau A où on trouve des salles plus petites ; les amphithéâtres doivent être sonorisés. Le délai indicatif pour la réservation de la salle est un mois avant la soutenance,
- Le fléchage pour l'information du public,
- La réservation d'une salle annexe pour la délibération du jury,
- La réservation d'une deuxième salle annexe pour l'organisation d'un pot amical, le cas échéant (salles autorisées par le LOG).

L'organisation de la soutenance est assurée par le doctorant, qui s'appuie sur son encadrant au sein de l'Ecole et sur le secrétariat de son laboratoire. Ces derniers font le lien avec les autres services de l'école (logistique, réservations, fléchage, etc.). La publicité large ne peut se faire qu'à la réception de l'autorisation de soutenance.

Les décisions du jury d'attribuer les diplômes (docteur, HDR) font l'objet d'une communication par l'Ecole : médias de l'Ecole, faits marquants, instances.